

NOTE AUX JOURNALISTES

Yaoundé, le 1^{er} Février 2021 – Le Secrétaire Générale du Ministère de la Santé Publique, Pr. Njock Louis Richard, présidera au nom du Ministre de la Santé Publique, Dr. Manaouda Malachie, ce mardi, 02 février 2021, à 15h30, à l'hôtel Djeuga de Yaoundé, la cérémonie de signature de la convention de coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette convention permettra aux deux Agences du Système des Nations Unies de mutualiser leurs compétences pour introduire la lutte contre la mortalité maternelle comme un mécanisme de protection sociale dans le cadre de la Couverture Santé Universelle que le Cameroun met en place.

En effet, avec un ratio de mortalité maternelle de 406 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2018 (EDSV, 2018), le Cameroun fait partie des pays où beaucoup de femmes meurent en donnant la vie. C'est pour réduire ce phénomène et investir davantage dans le développement du capital humain que le Ministère de la Santé Publique a mis en place le Projet d'Appui à la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile (PASMNI).

Ce projet vise à renforcer les systèmes de santé et à améliorer l'accès des populations des régions les plus vulnérables et affectées par les ratios élevés de mortalité maternelle aux services de santé reproductive. Il s'agit notamment de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. Le Projet est mis en œuvre par l'UNFPA et l'UNICEF sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs.

Le PASMNI vise également à mettre sur pied un mécanisme de mobilisation communautaire et sociale en vue de promouvoir la solidarité islamique (Micro Takaful). Il sera question, au travers de ce système, d'accélérer l'accès des femmes à l'autonomisation socio-économique et aux soins de santé maternelle dans 11 (onze) districts de santé issus des régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. L'effort consiste à briser les barrières financières qui constituent un facteur limitant pour l'accessibilité des filles et femmes les plus démunies aux services et soins de santé reproductive dans ces communautés fortement islamisées.

Pour Mme Siti Batoul Ousseïn, Représentante Résidente de UNFPA au Cameroun, « *la convention permettra d'initier les femmes issues des milieux cibles à démarrer une activité économique aussi petite qu'elle soit et à travers elle, les encourager à contribuer à leur propre prise en charge médicale. Avec une bonne santé reproductive, ces femmes pourront davantage augmenter leurs revenus pour satisfaire leurs besoins et ceux de leurs familles. Je suis ravie que l'OIT apportera l'expertise avérée qu'elle dispose pour réaliser ce projet* ».

Quant à M. Lassina Traoré, Directeur Pays a. i. de l'OIT pour le Cameroun, il a remercié le Gouvernement du Cameroun et l'UNFPA pour la confiance placée en son organisation pour l'avoir associée parmi les pionniers de ce vaste chantier de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle au Cameroun. « *L'OIT est particulièrement heureuse que la protection sociale des femmes vulnérables, surtout en milieu rural, en contexte de procréation, soit considérée comme prioritaire au démarrage de la CSU au Cameroun. C'est un signal fort qui dénote une politique d'inclusion sociale dans le secteur de la santé* ».

Le Gouvernement, la Banque Islamique de Développement et les Agences du Système des Nations Unies saisissent l'opportunité qu'offre la mise en place du Micro Takaful pour accélérer l'atteinte des objectifs assignés à la santé maternelle et la protection sociale des couches défavorisées, dans le contexte de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement (SND). Par cette approche, les parties prenantes s'engagent à réduire les inégalités et à développer le capital humain qui constitue un des piliers majeurs de l'émergence du Cameroun d'ici 2030.